

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 82 **Arnaud SUSPÈNE, Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE, Michel RÉTIF**
Un ensemble d'*aurei* (46-27 a.C.) mis au jour sur le site de Tholon
lors des fouilles d'archéologie préventive du lycée Paul-Langevin à Martigues
- 91 **Jérôme JAMBU**
L'attribution d'une pièce de mariage normande (Rouen, 1812)

CORRESPONDANCES

- 96 **Philippe GANNE**
Un patac de Charles VIII attribuable à l'atelier d'Aix-en-Provence ?

SOCIÉTÉ

- 99 Compte rendu de la séance du 5 mars 2016
- 109 Instructions aux auteurs

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 02 AVRIL 2016 - 14h - BnF, Salle des Commissions

SAMEDI 30 AVRIL 2016 - 14h - Monnayages gaulois - BnF, Salle des Commissions

10-12 JUIN 2016 - Journées numismatiques à Colmar

ÉTUDES ET TRAVAUX

Arnaud SUSPÈNE*, Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE**, Michel RÉTIF***

Un ensemble d'*aurei* (46-27 a.C.) mis au jour sur le site de Tholon lors des fouilles d'archéologie préventive du lycée Paul-Langevin à Martigues

Un exceptionnel ensemble d'*aurei* frappés entre 46 et 27 a.C. a été découvert en 2014 et 2015 dans le cadre de fouilles d'archéologie préventive. Cet ensemble, comme le site dont il provient, est toujours en cours d'étude et fera l'objet d'une publication détaillée. Mais il nous a paru important d'en donner sans attendre une première présentation. Nous commencerons par décrire le site, puis nous reviendrons sur les monnaies elles-mêmes.

1. Le contexte archéologique

Le site de Tholon occupe un espace naturel préservé en bordure de l'étang de Berre, dans la partie nord de la ville actuelle de Martigues¹. Depuis 1998, il a fait l'objet de recherches sous la direction du service Archéologie de la ville de Martigues. Les récentes fouilles préventives (2011 et 2014-2016) liées à la restructuration du lycée Paul Langevin, commandées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont confirmé que se tenait là l'assise d'une ville gallo-romaine, occupée entre le 1^{er} siècle av. J.-C et la fin du IV^e siècle ap. J.-C. Tout porte à croire que l'on est en présence de l'agglomération que les textes antiques désignent sous le nom de *Maritima Avaticorum*². Ces recherches sont également à l'origine de la découverte de 48 monnaies d'or romaines, émises entre 46 et 27 av. J.-C³.

Tholon, site de Maritima Avaticorum

L'espace où ont été découverts les différents vestiges archéologiques appartenant à *Maritima* occupe une superficie d'environ cinq hectares. Seules ses limites vers l'ouest sont à peu près connues. L'agglomération y est en effet circonscrite par un fossé de 3 m de large, dont le tracé linéaire nord-sud, repéré sur plus de 80 m, marque la frontière entre les premières habitations urbaines et une route empierrée de galets d'une dizaine de mètres de large, qui correspond à la voie côtière entre Arles et Marseille. À l'est, côté étang, la remontée du niveau de l'eau depuis l'Antiquité, conjuguée à une importante érosion des rives de la lagune, a occulté l'extension et la forme de l'agglomération qui est ici submergée. Mais les recherches d'archéologie sous-marine menées sous la direction de Bertrand Maillot y ont repéré des éléments importants, en particulier des enrochements associés à de nombreux pilotis de bois, interprétés comme les

* arnaud.suspene@univ-orleans.fr.

** jean.chausserie-lapree@ville-martigues.fr.

*** archeologie@ville-martigues.fr.

1. CHAUSSERIE-LAPRÉE 2005.

2. CHAUSSERIE-LAPRÉE 2015.

3. CHAUSSERIE-LAPRÉE *et alii* 2015.

vestiges d'une digue qui protégeait le site, à environ 50 m de la rive actuelle. L'extension et les limites de la ville antique restent encore imprécises au nord comme au sud où les travaux d'urbanisation des années 1960 ont détruit une grande partie des vestiges.

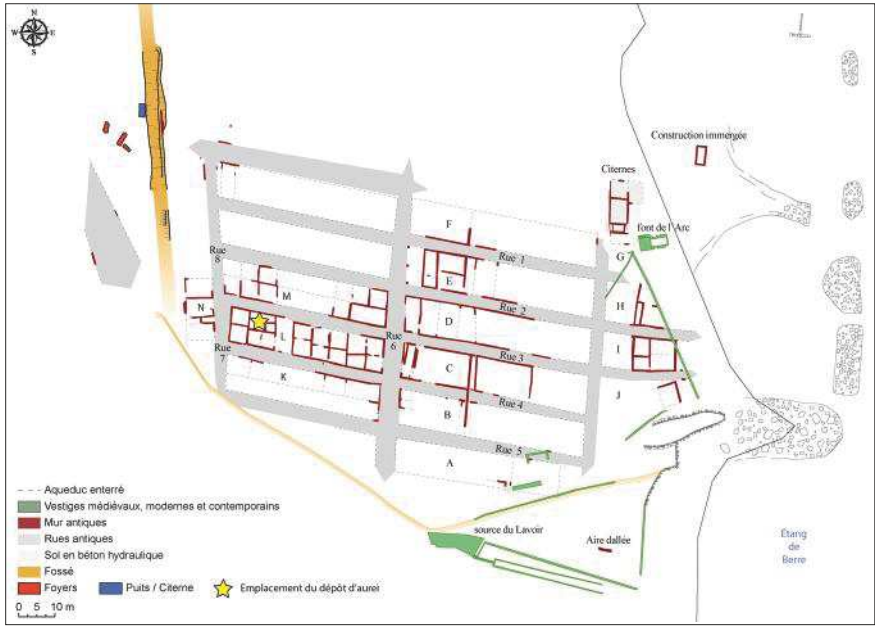


Figure 1 - Plan des vestiges reportés sur la vue aérienne du site (DAO : V. Canut, Service Archéologie, 2015).

Malgré ces lacunes, les investigations archéologiques permettent d'appréhender les grandes lignes de l'emprise, de l'organisation et de l'architecture d'une agglomération gallo-romaine dont l'implantation initiale s'opère à même le terrain géologique (marne ou poudingue bégudien de l'ère tertiaire le plus souvent).

Quelques repères chronologiques

L'installation de cette agglomération, sur un site vierge de toute occupation antérieure, a dû s'étendre sur une assez longue durée (tout le 1^{er} siècle av. J.-C.) selon les secteurs. Si nous en saisissons souvent une simple trace sous la forme d'objets domestiques, vaisselle et amphores principalement, dans les sols les plus anciens, elle ressort aussi de manière très spectaculaire dans le monnayage abondant et varié présent sur le site (monnaies tardives de Marseille en bronze et en argent, monnaies de la fin de la République et des débuts de l'Empire⁴).

4. Les monnaies de fouille du site de Tholon (hors le dépôt d'aurei) sont étudiées par M. Jérôme Casta, membre de la SFN.

De nombreux indices signalent encore une phase intermédiaire d'abandon dans le courant du II^e siècle, qui se traduit par un délaissement partiel des maisons et l'enfouissement des rues sous des vestiges d'habitat effondré. D'autres témoignages, comme la transformation des citernes en habitat domestique, rendent compte d'une réoccupation du site aux III^e et IV^e siècles. *Maritima* paraît avoir été abandonnée de manière définitive à la fin du IV^e siècle ap. J.-C.

Un maillage régulier de voies de circulation

Les constructions, qui s'étagent en terrasses jusqu'au rivage, s'organisent selon un quadrillage régulier de rues se croisant à angle droit. Le tracé et l'orientation d'une dizaine d'axes de communication *intra muros* sont aujourd'hui connus. Deux ou trois axes nord-sud forment la trame principale de la zone urbanisée. Mais ce sont en réalité les rues est-ouest qui imposent l'orientation des îlots d'habitation. Parmi ces voies, il en est une, au nord, large de près de 5 m et débouchant sur l'extérieur, qui fait office de *decumanus* principal. Ces rues présentent de nombreux aménagements, les uns à caractère public (trottoirs, dallages, drains et déflecteurs des eaux pluviales ou usées), les autres d'ordre domestique (fours à pains, foyers de divers types, dépotoirs), selon un modèle largement reconnu dans la voirie protohistorique.

Ilots d'habitation, ouvrages et bâtiments publics

Les rues délimitent une quinzaine d'îlots d'habitation longilignes dont la nature et la configuration générale rappellent les schémas « proto-urbains » des habitats gaulois de Saint-Pierre et de l'île de Martigues, au II^e siècle av. J.-C. Ces îlots occupent une emprise au sol réduite. À peu près constante, leur largeur avoisine les 10 m hors œuvre quand leur longueur varie entre 43 m et un peu plus de 50 m. Les habitations qui les composent, constituées d'une, deux ou trois pièces, sont de superficie modeste et s'ouvrent en général directement sur la voirie.

Au sein de l'agglomération, plusieurs édifices témoignent d'activités gérées collectivement, telles les citernes publiques destinées à recueillir l'eau douce captée dans le sol, non loin du rivage actuel.

Dans la partie centrale de la zone explorée, en bordure orientale de la *cardo maximus*, on repère également un bâtiment public de fonction indéterminée. Il tranche avec les autres constructions de l'agglomération non seulement par son architecture massive et par les puissants dés en pierre de taille, interprétés comme des supports de colonnades, qui scandent sa façade orientale, mais surtout parce qu'il vient recouper le tracé d'une des voies secondaires de l'agglomération pour occuper l'emprise initiale de deux îlots, soit une superficie de plusieurs centaines de m².

Architecture et pratiques domestiques

Durant les premiers temps de *Maritima*, l'habitat offre, comme à la fin de l'âge du Fer, la même architecture mixte de pierre pour la base des murs et de terre crue pour leur élévation, les revêtements intérieurs et probablement la toiture. Si certains de ces caractères « archaïques » persistent tout au long de l'occupation du site, les innovations propres à l'architecture gallo-romaine du Midi de la Gaule se manifestent dès le changement d'ère (tuiles, maçonneries au mortier de chaux, peintures murales).

L'héritage protohistorique se lit encore dans les aménagements domestiques ou artisanaux (foyers, espaces de forge, de mouture, zones et vases de stockage alimentaire) ainsi que dans les nombreux aménagements et objets évoquant des pratiques rituelles trouvés dans les maisons, tout particulièrement dans les premiers moments de leur installation.

La découverte des aurei

C'est dans le remblai d'installation (parfois à même le rocher) du sol initial d'un espace compris dans un îlot de la partie occidentale de l'agglomération que les *aurei* ont été mis au jour. Les monnaies étaient dispersées dans la pièce, avec une concentration particulière non loin d'un petit édicule quadrangulaire très atypique, qui forme sans doute une plate-forme d'à peine 4 m² dont l'interprétation reste à ce jour délicate. La compréhension de cette découverte, et de l'ensemble monétaire lui-même, est malheureusement compliquée par la présence d'une tranchée des années 1960 venue perturber profondément ces aménagements. S'il est indubitable que de nombreuses monnaies ont alors disparu, celles qui nous ont été conservées forment un ensemble d'un grand intérêt.



Figure 2 - Niveau d'abandon du sol d'habitat sous lequel se trouvait le dépôt monétaire, mis au jour de part et d'autre de la tranchée de drainage des années 1960, visible à droite de l'image (photo : J. Chausserie-Laprée).

2. L'ensemble monétaire de Martigues

La composition de l'ensemble monétaire

L'ensemble monétaire de Martigues est composé de 48 *aurei* frappés entre 46 et 27 a.C. Quatre sont dans un trop mauvais état pour être identifiés. La distribution chronologique des monnaies est assez particulière.

	46-40 a.C.	40-34 a.C.	34-29 a.C.	29-20 a.C.
<i>RRC 466/1</i> Hirtius	4			
<i>RRC 475/1a</i> et <i>1b</i> Plancus	4			
<i>RRC 481</i> Caesar cos V	2			
<i>RRC 494/3b</i> , <i>494/20a</i>	2			
<i>RRC 526/1</i> (?)	1			
<i>RRC 541/2</i> ; <i>544</i> (dont <i>544/3</i>)			3	
<i>RIC 259</i>			5	
<i>RIC 260</i>			1	
<i>RIC 262</i>			10	
<i>RIC 268</i>			9	
<i>RIC 273</i>			1	
<i>RIC 277</i>				2
Total	13	0	29	2

Figure 3 - les monnaies identifiées.

Un premier ensemble comprend 13 monnaies réparties entre 46 et 40 a.C. On y trouve 4 *aurei* de Hirtius, 4 de Plancus, 2 du cinquième consulat de César, 2 des *quattuorviri* de c. 42 a.C. L. Regulus et P. Clodius, et un du monétaire Q. Voconius Vitulus. Cet ensemble est assez normalement dominé par les monnaies césariennes, frappées en abondance. Parmi les émissions des monétaires, les *aurei* de P. Clodius sont assez courants, ceux de L. Regulus et Q. Voconius Vitulus beaucoup plus rares.

Un deuxième ensemble est composé de monnaies plus tardives, frappées très probablement entre 34 et 29. Il comprend d'abord 3 monnaies antoniennes émises peu avant Actium, l'une représentant Antoine et son fils, et deux autres relevant des séries légionnaires. Si les monnaies antoniennes ne sont pas rares en Occident, l'on n'avait encore jamais découvert en fouille un ensemble de trois *aurei* d'Antoine tardifs.

Plus intéressants encore sont les 26 *aurei* à la légende IMP CAESAR ou CAESAR DIVI F⁵, qui représentent plus de la moitié de l'ensemble martégal (26 *aurei* sur 48). Ces séries ont fait l'objet de deux études numismatiques réunissant 88 exemplaires, principalement à partir des grandes collections publiques⁶. Les *aurei* de Martigues augmentent donc la documentation disponible de manière très sensible. À l'intérieur de ce sous-groupe, trois séries sont particulièrement bien représentées : *RIC 259* (5 ex.), *RIC 262* (10 ex.) et *RIC 268* (9 ex.). Ce déséquilibre s'observe aussi dans les corpus de

5. Pour la datation, voir CRAWFORD 1974.

6. BAHRFELDT 1923 ; SUTHERLAND 1976.

Bahrfeldt et Sutherland. Bien qu'il soit prématuré de conclure avant d'avoir terminé l'étude de coins exhaustive, qui est en cours, on a le sentiment que l'ensemble de Martigues offre un reflet assez fidèle de l'organisation globale du monnayage d'or IMP CAESAR et CAESAR DIVI F. En tout état de cause, l'ensemble martégal livre déjà une information essentielle : le grand nombre d'*aurei* IMP CAESAR et CAESAR DIVI F présents à Martigues, renforcé par l'existence de liaisons de coins entre les exemplaires retrouvés (voir *infra*), constitue la première preuve archéologique que ces monnaies, mais aussi les deniers qui leur sont associés, ont été produits en Occident.

L'ensemble martégal se clôt avec deux *aurei* RIC 277, c'est-à-dire l'émission de 27 a.C. mentionnant à la fois le septième consulat et les honneurs décernés à Auguste cette même année.

La constitution de l'ensemble monétaire

Il s'agit exclusivement de monnaies d'or, de forte valeur. Les monnaies conservées équivalent à 4 800 sesterces, soit 12 fois ce que reçut chaque citoyen romain (400 sesterces) et près de 5 fois ce que reçut chaque colon (1000 sesterces) lors du congiaire de 29 a.C.⁷. Même sans prendre en compte les monnaies disparues dans les années 1960, l'ensemble martégal représente une très forte somme.

Les monnaies paraissent avoir été réunies tardivement. Le premier lot (13 monnaies) comprend les émissions les plus abondantes de la période césarienne, mais en nombre limité, et quelques compléments triumviraux. Le second lot (31 monnaies) est bien plus important, alors que les frappes antoniennes, les 26 *aurei* IMP CAESAR et CAESAR DIVI F et les 2 *aurei* RIC 277 qui le composent ne relèvent pas d'émissions très abondantes. De plus, on note des liaisons de coins de droit et de revers à l'intérieur des séries RIC 259, 262 et 268 (figure 4), ce qui renforce l'impression de cohésion de l'ensemble. C'est probablement au moment de la production de ces dernières frappes que l'essentiel des monnaies ont été rassemblées. On songe à un congiaire, peut-être à la suite d'Actium : l'on aurait alors distribué un nombre important d'*aurei* récemment frappés et des pièces plus anciennes, en nombre plus restreint.

	Exemplaires conservés	Coins de droit	Coins de revers	Inidentifiable ou incertain
<i>RIC 259</i>	5	3	2	1 droit, 1 revers
<i>RIC 262</i>	10	6	5	1 droit, 1 revers
<i>RIC 268</i>	9	5	5	2 droits, 2 revers

Figure 4 - Nombre de coins observés pour les émissions RIC 259, 262 et 268.

Les exemplaires de 27 a.C. qui closent l'ensemble monétaire⁸ permettent de mieux cibler la date d'enfouissement. Bien conservés, ces exemplaires ont, semble-t-il, peu circulé. Comme les émissions d'or augustéennes reprennent en Occident en 20/19 a.C. avec des séries qui ne sont pas représentées à Martigues, il faut penser que les monnaies ont été enfouies entre 27 et 20, sans doute plutôt dans le haut de la fourchette. Les *aurei* de 27 seraient venus compléter une cagnotte constituée peu avant.

7. RGDA 15.1 ; 3.

8. Des monnaies plus récentes pourraient cependant avoir figuré dans la zone détruite par la tranchée.

La composition de l'ensemble martégal évoque un contexte militaire. Le développement du monnayage d'or romain est directement lié aux dépenses de guerre et le faciès monétaire suggère qu'au moins une partie des monnaies proviennent d'une distribution. Ce sentiment est renforcé par la découverte de *militaria* sur le site et par la proximité de la colonie d'Arles.

Enfin, la découverte de Martigues témoigne de la pénétration rapide de l'or romain en Gaule, alors même que la Narbonnaise était plutôt caractérisée par l'argent monnayé durant la période protohistorique.

L'état des pièces

Deux faits principaux retiennent l'attention. Le premier est l'éparpillement des monnaies. À la fois très large et irrégulier, avec une concentration particulière dans la partie sud-ouest de la pièce concernée, il s'est produit au moment de la constitution du remblai d'installation du sol initial d'habitat, parfois à même le rocher. Le contexte archéologique exclut tout effondrement qui aurait pu entraîner la dispersion de monnaies cachées dans un plafond ou une paroi. Il n'y avait pas non plus de débris correspondant à l'éclatement d'un contenant, bien qu'on puisse à la rigueur imaginer un contenant putrescible. Tout indique que l'éparpillement des pièces est volontaire. Enfin, les exemplaires des différentes émissions étaient mêlés, sans distinction de types ou de dates.

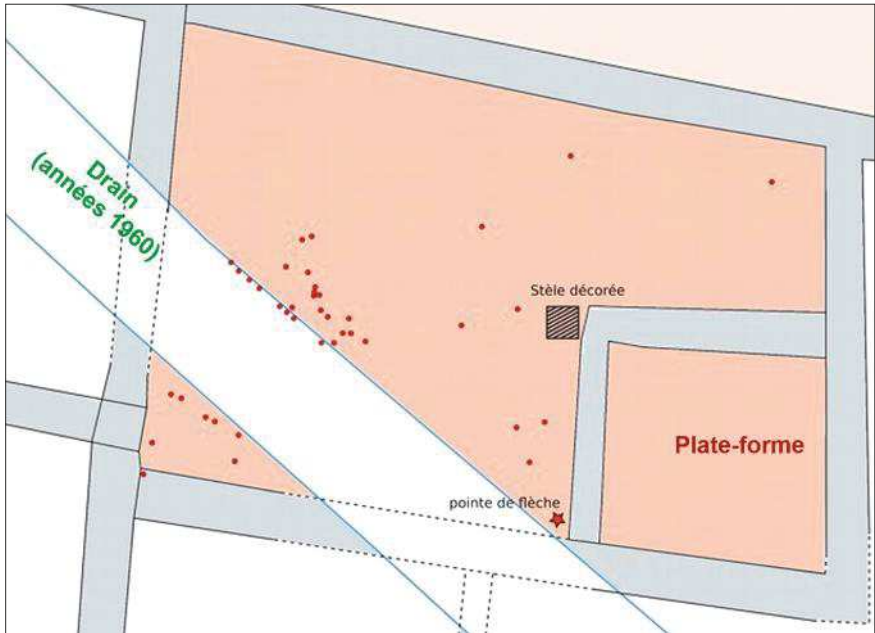


Figure 5 - Plan de répartition des monnaies et autres vestiges atypiques (pointe de flèche en bronze du premier âge du Fer, stèle gauloise en remploi), mis au jour au sein de l'espace concerné par le dépôt d'*aurei* (DAO : V. Canut, Service Archéologie, 2016).

Le deuxième fait notable est l'état de conservation de nombre d'exemplaires. Si certaines monnaies sont quasi intactes, la plupart sont gondolées ou tordues, voire grêlées de coups, piquetées, parfois entaillées, visiblement avec des outils différents, certaines au point d'empêcher l'identification. Droit et revers sont également susceptibles de mutilations, et lorsqu'il y a dommage, il concerne généralement les deux faces de la pièce. Ces dégradations sont attestées sur tous les types de monnaies, quelles que soient leur iconographie et leur date. Elles sont volontaires, comme le montre la présence d'une pièce pliée. Les monnaies dégradées n'étaient pas groupées, mais réparties aléatoirement.



Figures 6 et 7 - Exemples de pièces dégradées
(photos : Chr. Durand, Centre Camille Jullian, CNRS, Aix-en-Provence).

Plusieurs explications de la répartition des pièces viennent à l'esprit⁹. L'une des plus classiques est celle d'une déposition rituelle, c'est-à-dire de monnaies détournées de leur fonction économique à des fins d'offrande. À cette période cependant, cette pratique concerne plutôt des monnaies courantes que des *aurei*¹⁰. De plus, les dépositions paraissent résulter en majorité d'une accumulation d'actes individuels et l'ensemble de Martigues, en raison de son faciès particulier, paraît unitaire. Enfin, les dépositions rituelles se rencontrent plutôt dans des contextes de sanctuaire, ce qui ne semble pas être le cas ici¹¹, bien que la nature archéologique de la pièce où ont été retrouvées les monnaies reste mal comprise, et en particulier celle de la structure bâtie sans parement ni ouverture qui paraît avoir été une plate-forme. On peut aussi songer à un « dépôt de fondation¹² », mais le contexte archéologique demeure problématique.

9. IZRI 2011 ; AUBIN, MEISSONNIER 1994.

10. IZRI 2011, p. 640 et 648

11. Des dépositions en milieu profane sont cependant évoquées dans la littérature (en dernier lieu, MARTIN 2015 p. 378). Selon IZRI 2011, des dépôts d'apparence profane pourraient toutefois être des dépôts secondaires provenant initialement de sanctuaires.

12. Sur ce type de dépôts, voir CRAWFORD 2003 ; MARTIN 2015, *ibid*. La notion n'est pas l'objet d'une définition unitaire (cf. AUBIN 2007, p. 58, avec bibliographie). Les « dépôts de fondation » de sanctuaire peuvent être importants ; les autres sont d'ordinaire plus limités (voir cependant le dépôt de Besançon cité par Aubin : 8 *aurei* et 3 bagues retrouvés liés ensemble par une cordelette dans une boîte cylindrique en tôle de bronze, sous le sol maçonné d'un vaste bâtiment qui semble public).

La dégradation de monnaies, quant à elle, est bien attestée en Gaule entre la Conquête et le principat de Claude¹³. À partir de l'exemple des monnaies de Juvigné notamment, Aubin et Meissonnier remarquent que la mutilation affecte préférentiellement des monnaies précieuses¹⁴ ; mais le bronze est aussi concerné, surtout vers le bas de la période¹⁵. Dans le Midi, des bronzes percés ont été trouvés à La Cloche et un denier entaillé a été signalé à *Ambrussum*¹⁶. Les chercheurs expliquent couramment ces mutilations par des pratiques rituelles¹⁷ ; à Tholon, le lieu de découverte, le caractère non systématique des dégradations, la forte valeur de l'ensemble monétaire posent problème. Les autres explications envisageables se heurtent à de très grandes difficultés. Il va de soi que les dégradations ne peuvent avoir pour but de contrôler le métal, comme on l'a quelquefois supposé¹⁸. L'hypothèse politique, c'est-à-dire la volonté de détruire symboliquement ce que la monnaie représente, est moins crédible encore : des monnaies de César, d'Antoine et d'Octavien ont toutes été dégradées. On pourrait enfin imaginer qu'il s'agisse d'un ensemble destiné à la refonte. Mais dans ce cas la variété des dégradations, l'éparpillement et l'enfouissement s'expliquent mal, bien que tous ces actes contribuent à immobiliser les monnaies en empêchant leur insertion dans la circulation ordinaire.

À ce stade, il n'y a pas de solution pleinement satisfaisante. Les précautions méthodologiques à observer avant de parler de dépôt rituel ont été rappelées récemment¹⁹, et les chercheurs ont de même souligné, à propos des mutilations de monnaies, que des pratiques différentes pouvaient donner le même résultat²⁰. En attendant de publier le dossier en détail, nous soulignerons que les récentes synthèses sur l'usage de la monnaie en Gaule insistent précisément sur la variété des pratiques et sur l'augmentation de cette diversité à la période augustéenne²¹. L'ensemble monétaire de Martigues constitue un argument de plus en ce sens : il est de ces découvertes qui bousculent les certitudes.

Bibliographie

- AUBIN 2015 : G. AUBIN, Monnaies mutilées, monnaies sacrifiées, dans *Des Dieux et des Hommes. Cultes et sanctuaires en Sarthe et en Mayenne dans l'Antiquité*, St. Raux et alii (éd.), Le Mans, 2015, p. 208-211.
- AUBIN 2007 : G. AUBIN, Les trésors (monétaires) antiques : le mot, les choses et les chercheurs, dans *Autour du trésor de Mâcon. Luxe et quotidien en Gaule romaine*, Fr. Baratte, M. Joly, J.-Cl. Béal (éd.), Mâcon, 2007, p. 49-73.
- AUBIN, MEISSONNIER 1994 : G. AUBIN, J. MEISSONNIER, L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'Ouest de la Gaule et de la Bourgogne, dans *Les Sanctuaires de tradition indigène en Gaule Romaine*, Chr. Goudineau et alii (éd.), Paris, 1994, p. 143-152.

13. AUBIN, MEISSONNIER 1994. Pour la Bretagne insulaire, KIERNAN 2011.

14. Voir aussi le trésor de monnaies d'or des Dutoriges signalé par KIERNAN 2011.

15. AUBIN, MEISSONNIER 1994, p. 146.

16. GOLOSETTI 2009 avec bibliographie.

17. AUBIN, MEISSONNIER 1994 ; KIERNAN 2011 ; IZRI 2011.

18. AUBIN, MEISSONNIER 1994, p. 144.

19. GOLOSETTI 2009.

20. AUBIN 2015, p. 210.

21. Par exemple IZRI 2011, p. 648.

- BAHRFELDT 1923 : M. VON BAHRFELDT, *Die römische Goldmünzenprägung während der Republik und unter Augustus*, Halle, 1923.
- CHAUSSERIE-LAPRÉE 2005 : J. CHAUSSERIE-LAPRÉE, *Martiques, terre gauloise. Entre Celtique et Méditerranée* (Collection Hauts lieux de l'Histoire), Errance, Paris, 2005.
- CHAUSSERIE-LAPRÉE 2015 : J. CHAUSSERIE-LAPRÉE, *De Maritima à Tholon, un site à l'origine de Martiques* (Histoire et récits du pays martégal, 2), Atelier Baie, 2015, p. 48-87.
- CHAUSSERIE-LAPRÉE et alii 2015 : J. CHAUSSERIE-LAPRÉE, M. RÉTIF, A. SUSPÈNE, La première Martiques révélée, *Archéologia*, 537, nov. 2015, p. 58-65.
- CRAWFORD 1974 : M. CRAWFORD, Review of K. Kraft, *Zur Münzprägung des Augustus*, *JRS* 64, 1974, p. 246-247.
- CRAWFORD 2003 : M. CRAWFORD, Thesauri, Hoards and votive Deposits, *Sanctuaires et sources dans l'Antiquité. Les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, O. de Cazanove, J. Scheid (éd.), Naples, 2003, p. 69-84.
- GOLOSETTI 2009 : R. GOLOSETTI, *Dépôts rituels de la Protohistoire récente en Gaule méditerranéenne : définition et questions méthodologiques*, dans *Du matériel au spirituel. Réalités archéologiques des « dépôts » de la Préhistoire à nos jours*, S. Bonnardin et alii (éd.), Antibes, 2009, p. 293-302.
- IZRI 2011 : St. IZRI, Usages rituels de la monnaie, dans *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, M. Reddé et alii (éd.), (Bibracte 21), Glux-en-Glenne, 2011, p. 639-654.
- KIERNAN 2011 : Ph. KIERNAN, The ritual mutilation of coins on Romano-British sites, *British Numismatic Journal*, 71, 2001, p. 17-33.
- MARTIN 2015 : St. MARTIN, *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (III^e s. a.C./I^{er} s. p.C.)*, (ScriptaAntiqua, 78), Ausonius, Bordeaux, 2015.
- SUTHERLAND 1976 : C.H.V. SUTHERLAND, Octavian's gold and silver coinage from c. 32 to 27 B.C., *NAC*, 5, 1976, p. 129-157.

Jérôme JAMBU

L'attribution d'une pièce de mariage normande (Rouen, 1812)

La numismatique du mariage est la spécialité de quelques numismates. Elle n'est pourtant pas très considérée pour trois raisons : parce que la pratique de la gravure sur une pièce de monnaie, tendant à la démonétiser, contrarie les puristes qui n'apprécient guère les espèces ainsi modifiées ; parce qu'il est très difficile d'en identifier parfaitement les auteurs, soit que le date ou le lieu de l'union fasse défaut, soit que des initiales remplacent les patronymes, etc. ; parce que l'on a frappé exprès, et de plus en plus à partir du XIX^e siècle, des objets pour célébrer l'événement qui ressortent plus de la médaille ou du jeton que de la monnaie, et ce parfois en frappes véritablement industrielles pas toujours esthétiques¹.

Plusieurs pratiques existaient liant union matrimoniale et offrande ou distribution de pièces de monnaie ou d'objets monétiformes. On connaît bien, par exemple, celle des treizains de mariage ou « deniers à épouser ». Nous ne revenons ici que sur l'une d'entre elles, peut-être la moins connue, qui nous intéresse directement.

1. Récemment, la Monnaie de Paris a remis au goût du jour cette pratique, en proposant des médailles de mariage et de PACS dessinées par le grand couturier Christian Lacroix.

Il était de coutume, dans l'ouest de la France et particulièrement en Normandie, sous l'Ancien Régime, au moins depuis le xviii^e siècle et encore au xix^e siècle, que le mari offre à son épouse, à l'occasion de leur mariage, une grosse pièce d'argent. Les archives locales offrent de beaux témoignages de cette pratique et nous avons déjà eu l'occasion d'en rapporter plusieurs. Comme en 1719 par exemple, lorsque la veuve du meunier du Pin (Calvados) avait présenté au notaire qui réalisait l'inventaire des biens de sa maison, les sortant de sa boîte à bijoux, « deux pièces d'argent, l'une [de] six livres et l'autre [de] trois, l'une desquelles ladite veuve a dit être la pièce dont son mari l'a épousée, et l'autre celle dont il épousa sa première épouse.² » Ainsi l'homme offrait-il généralement à sa femme un écu d'argent, voire un demi, devenu pièce de 5 francs avec l'établissement du système décimal. La symbolique de ce don est complexe à saisir mais un faisceau d'indices nous laisse entendre que, dans ces contrées occidentales, la grosse pièce d'argent, lunaire (ronde) et pure (blanche) était un emblème féminin à la fois symbole de concorde et de fécondité. C'était d'ailleurs le présent que les apiculteurs devaient faire aux abeilles, pratique attestée en Bretagne depuis la fin du Moyen Âge³ ! Celui-ci n'attendait-il pas en effet de sa colonie d'ouvrières les mêmes bienfaits qu'un mari de son épouse ?

Ces pièces sont-elles reconnaissables ? Les archives ne nous indiquent jamais si elles ont été modifiées, par l'ajout d'un texte ou d'un motif gravé, d'un trou d'accroche ou d'une bélière, etc. On remarque par ailleurs que celles-ci ne sont jamais saisies, ni comptées comme un bien valant, comme si elles étaient sanctuarisées. Quelques pièces de 5 francs parvenues jusqu'à nous montrent cependant qu'elles ont pu être modifiées⁴, tandis que de tels cas ne nous sont pas encore connus pour les écus de 6 livres. On peut donc avancer que, dans un premier temps, la pièce était offerte telle quelle, gardant son pouvoir libérateur mais considérée comme un témoignage des liens sacrés du mariage, au même titre que l'anneau nuptial ; puis, l'alphabetisation aidant, elle a été artisanalement gravée, l'articulation des xviii^e et xix^e siècles constituant une césure.

Le problème réside en ce que ces témoignages, s'ils n'ont pas été conservés au sein de la famille des épousés, avec leur mémoire, sont aujourd'hui anonymes à nos yeux. Même inscrits en toutes lettres, les noms ne permettent pas toujours de retrouver la trace et l'histoire du couple parce que des éléments d'information manquent toujours. On remarque en outre que la pièce de 5 francs n'est parfois utilisée que comme un support dont on peut avoir entièrement modifié la physionomie initiale, qui importe peu, par abrasion totale du motif⁵. Rares sont les pièces où le millésime choisi a bien un rapport avec le couple et est utilisé comme tel⁶ ; inconnues sont celles où le lieu de frappe et de mariage correspondraient.

2. JAMBU 2013, p. 251.

3. « Si un homme trouve en son pourpris [enclos] un vaisseau d'eeps [guêpes, pour abeilles] attaché à un arbre, c'est mauvais signe, à moins qu'il ne donne une pièce d'argent en étrennes aux abeilles. Glose : Baudinon Georgette dit que si quelqu'un s'approprie les abeilles sans leur donner d'étrennes comme on vient de le dire, elles ne feront que piquer celui-ci, ne l'aimeront jamais et ne lui seront d'aucun profit. » *Les Évangiles des quenouilles*, deuxième journée, xviii^e chapitre.

4. TÉRISSE 2008, nos 401, 402, 408 et 411.

5. TÉRISSE 2008, nos 401 et 402.

6. TÉRISSE 2008, no 408.

Une pièce de 5 francs récemment passé en vente dans une maison parisienne a attiré notre attention (figure 1)⁷. Elle fut frappée en 1812 à Rouen (lettre d'atelier B) au type de « Napoléon Empereur » (droit) et « Empire français » (revers) bien connu⁸. Elle est dans un très bel état de conservation et présente encore du brillant de frappe, ce qui indique qu'elle n'a pas ou que très peu circulé. Si son droit demeure intact, le revers a été modifié. La légende en relief EMPIRE FRANÇAIS a été soigneusement abrasée – on observe à l'œil nu des traces de coups de lime circulaires ainsi que le « fantôme » de ces lettres – et la suivante a été gravée en creux : L. D. B. RIAUX. J. S. C. DUVAL. Les lettres en sont régulières et bien formées. Au centre de la pièce, c'est la somme 5 FRANCS, en deux lignes, qui a été effacée pour recevoir les mots 13 AOÛT⁹.

Une telle pièce, comme toutes celles de cette nature, invite à l'enquête généalogique, bien que celle-ci tourne souvent court pour les raisons évoquées plus haut. Observant cette pièce, la question est de savoir si le millésime a bien été utilisé, formant en l'occurrence la date du 13 août 1812, qui devrait être celle du mariage de Riaux et Duval. Mais aucune indication claire sur le lieu d'union ne figure. La recherche dans l'une des 40 000 communes et au moins autant de registres d'état-civil que comptait la France au début du XIX^e siècle est assimilable à celle d'une aiguille dans une botte de foin. L'état quasi-neuf de la pièce laisse cependant espérer une utilisation locale, bien que celle-ci ne soit pas rare – un peu plus de 3 millions d'exemplaires frappés cette année-là – et ait rapidement pu s'éloigner de son aire de diffusion au gré de sa circulation. La lettre d'atelier B, désignant la ville de Rouen, peut indiquer une utilisation en Seine-Inférieure, aujourd'hui Seine-Maritime, mais peut-être également dans les autres départements limitrophes normands (Eure, Calvados), voire au-delà. La gageure reste importante, pas loin de 800 communes occupant le seul 76^e département ! C'est cependant une recherche que l'on a tenté, en commençant par la ville de Rouen...



Figure 1

7. iNumis, VSO 30, octobre 2015, n° 853.

8. F. 307 et G. 584.

9. Ces petits retraits de métaux expliquent que la pièce pèse désormais 24,81 g au lieu des 25 attendus.

Il faut parfois un peu de chance dans la recherche en archives. C'est dans le registre des mariages de la paroisse de Notre-Dame de Rouen pour l'année 1812, conservé aux archives départementales de Seine-Maritime¹⁰, que nous avons eu le plaisir de retrouver l'acte d'union qui nous intéresse et que nous reproduisons *in extenso* :

« Ce jourd'hui jeudi 13 août 1812, après une publication faite au prône de notre messe paroissiale des promesses du futur mariage d'entre monsieur Louis David Bertrand Riaux, secrétaire archiviste de la chambre de Commerce de Rouen, fils majeur de feu Bertrand Louis Denis Riaux¹¹ et de feu Marie Victoire Lavidière, de cette paroisse [Rouen, Notre-Dame¹²], rue nationale¹³, d'une part, et demoiselle Jeanne Sophie Catherine Duval, fille mineure de feu Pierre Antoine et de feu Elisabeth Sophie Bachelet, aussi de cette paroisse, même rue, d'autre part ; sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition ; dispense obtenue des deux autres bans sous la date du dix de ce mois, signée *Cardinalis Cambacérès archiep. Rothomagensis*¹⁴, et plus bas *de mandate Chevanne*¹⁵, avec paraphe, « je soussigné vicaire de cette paroisse [etc.] » ; vu le bulletin de la municipalité en date d'aujourd'hui ; ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte Église, du consentement des parents respectifs, en présence de monsieur Guillaume Jean-Baptiste Doguet, père vivant de bon revenu, rue nationale, n° 3, de monsieur Jean-Baptiste Guillaume Doguet¹⁶, fils, même domicile, de monsieur Vincent Pichon, peintre, rue des murs Saint-Ouen, n° 4, de monsieur Jean Pierre Felix Lenoir, négociant, rue des Irroquois, n° 24, soussignés avec l'époux et l'épouse. »

Cette pièce est donc sans aucun doute celle que, respectant une tradition ancienne, Louis Riaux grava, ou fit graver, afin de l'offrir à son épouse Jeanne Duval. S'il est difficile et rare de déterminer ainsi avec certitude à qui a pu appartenir une pièce de monnaie, il l'est tout autant d'en savoir davantage. Et pourtant, grâce aux indices fournis par ce premier document, on a pu aller un peu plus loin. Selon le *Journal de Rouen* du 6 décembre 1829, « M. Riaux, secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce, membre de la Commission des antiquités du département, est décédé le 4 de ce mois [décembre 1829]. Jusqu'à son dernier soupir, il a conservé une mémoire imperturbable et beaucoup de sang-froid. Depuis longtemps la maigreur progressive de son corps causait de vives alarmes à son épouse, à ses amis ; il les calmait par des réflexions pleines de philosophie. Il avait entrepris une collection d'ouvrages sur la Normandie : il l'a rendue telle qu'aucune bibliothèque n'est, en ce genre, plus riche que la sienne.

10. Sous la cote 2J 577/2.

11. Louis Bertrand Denis Riaux fut greffier au Tribunal de commerce à partir de 1781 et secrétaire de la Chambre de commerce à partir de 1803 (DELÉCLUSE 1985, p. 380-381).

12. Principal quartier de la ville qui accueille sa première église paroissiale faisant office de cathédrale.

13. Créée au début du XIX^e siècle à l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, devenue rue Camille Saint-Saëns en 1936, elle débute au quai de la Bourse au sud, où siégeaient les juges consuls et la Chambre de commerce, et part en direction du Palais de justice au nord.

14. Frère cadet de l'ancien consul du même nom, constitutionnaire puis concordataire, Étienne Hubert de Cambacérès (1756-1818) fut fait archevêque de Rouen en 1802 et cardinal en 1803.

15. Le prêtre Jean Marie Robert de Chevanne qui réalise le mariage et tient le registre.

16. C'est le seul témoin pour lequel nous ayons trouvé quelque renseignement. Greffier en chef du tribunal de commerce depuis 1806, il avait alors environ 51 ans. Il avait été l'élève de son prédécesseur, Riaux père (*Journal de Rouen*, 6 juillet 1825).

M. Riaux était âgé de 48 ans. » Louis Riaux était donc né en 1781 et avait 31 ans lors de son mariage. Il était le secrétaire de la Chambre de commerce de la cité, refondée en 1802¹⁷, depuis 1806, succédant ainsi à son père. En poste, « il s'attache à l'inventaire des anciennes archives de la Juridiction consulaire et de la Chambre de commerce de Normandie, transférant les premières au Tribunal et au Département conservant les secondes¹⁸. » Ses émoluments montaient à 3 000 francs par an¹⁹, somme confortable qui en faisait un « bourgeois de Rouen²⁰. » Il fit partie de la Commission départementale des antiquités de Seine-Inférieure, fondée en 1818 par le préfet le comte de Kergariou²¹. Celle-ci avait pour objectif de rechercher, décrire et conserver bâtiments et objets d'arts. Riaux y fut coopté le 15 décembre 1821, à l'occasion d'une première vague d'entrants s'ajoutant aux membres fondateurs²². Il fut dès lors régulièrement présent aux séances, mais semblait discret, ne participant à aucune présentation ou publication. C'était aussi un grand bibliophile de la belle et riche province de Normandie, à la pointe des sociétés savantes et d'antiquaires du XIX^e siècle. Sa bibliothèque était constituée de 488 volumes dont 96 sont consacrés à la Normandie et son catalogue a été rédigé et publié²³. Une génération après sa disparition, on écrivait d'ailleurs que « les livres de cette bibliothèque étaient remarquables par leur belle condition²⁴. »

Son épouse n'était pas aussi connue que lui mais quelques informations nous sont également parvenues. Jeanne Duval n'avait pas la majorité matrimoniale en ce mois d'août 1812, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas 21 ans. Elle avait cependant au moins l'âge de nubilité, c'est-à-dire l'âge requis pour contracter un mariage, à savoir 15 ans²⁵. Elle est donc née entre 1791 et 1797, le couple ayant au moins 10 ans d'écart. Cela ne doit pas nous surprendre. Dans la décennie 1810, les garçons se mariaient la première fois en moyenne à 27 ans et demi. On considère que dans environ 8 % des cas le mari était beaucoup plus âgé que la femme. Dans la décennie 1820, 8,5 % des maris de 30-34 ans épousaient des femmes de 15-19 ans et 30,5 % de 20-24 ans²⁶. Sans être majoritaire, ce n'est donc pas une anomalie, d'autant que nous sommes dans la situation particulière mais courante d'enfants ayant perdu leurs parents et trouvant salut et protection dans les liens du mariage. Mariage pratique donc, ou mariage d'amour ? On ne le saura sans doute jamais. Mais la suite des traces que notre couple a laissées de son passage sur terre et clôt leur histoire semble heureuse. Exactement neuf mois après leur mariage naissaient des jumeaux, Louis et Louise, le 12 mai 1813²⁷.

17. Établissement fondé officiellement en 1703, ses activités existaient déjà au XVI^e siècle.

18. DELÉCLUSE 1985, p. 380-381.

19. Soit environ quatre fois le salaire d'un manuel.

20. On renvoie ici à CHÂLINE 1982.

21. Elle est toujours en activité.

22. *Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. I. 1818-1848*, Rouen, 1864, p. VI.

23. *Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. Riaux, archiviste de la Chambre de commerce de Rouen*, Rouen, éd. Frère, 1830, 50 p.

24. FRÈRE 1858, p. 194.

25. Décret du 26 ventôse an XI/17 mars 1803, *Code Civil* de 1804.

26. HENRY, HOUDAILLE 1979.

27. AD Seine-Maritime, Rouen, registres d'états-civils, tables décennales, 4 E 10054 (1813-1822).

Événement rare lors duquel non seulement la mère survécut mais les enfants également, passant tous les deux sans encombre leur première année d'existence²⁸. Louis, le père, avait donc bien fait d'offrir une grosse pièce d'argent à Jeanne...

La pièce de monnaie, parmi tous ses usages, peut également être le support et le témoignage émouvant de l'amour. Et quand on associe la numismatique à d'autres sciences historiques comme la généalogie, elle peut véritablement devenir une source anthropologique de premier ordre.

Bibliographie

- CHÂLINE 1982 : J.-P. CHÂLINE, *Les Bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, 1982.
- DELÉCLUSE 1985 : J. DELÉCLUSE, *Les consuls de Rouen : histoire de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen, des origines à nos jours*, Rouen, 1985.
- DESROUSSEAUX et alii 2012 : St. DESROUSSEAUX, M. PRIEUR, L. SCHMITT (dir), F. : *Le Franc IX. Les monnaies*, Paris, 2012.
- FRÈRE 1858 : É. FRÈRE, *Manuel du bibliographe normand ou dictionnaire historique et bibliographique*, I, Rouen, 1858.
- GADOURY 1989 : V. GADOURY, *Monnaies françaises. 1789-1989*, Monaco, 1989.
- HENRY, HOUDAÏLE 1979 : L. HENRY, J. HOUDAÏLE, Célibat et mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. II. Âge au premier mariage, *Population*, 34/2, 1979, p. 403-442.
- JAMBU 2013 : J. JAMBU, *Tant d'or que d'argent. La monnaie en Basse Normandie à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, 2013.
- TERISSE 2008 : H. TÉRISSÉ, *La Numismatique du mariage*, Argenton-sur-Creuse, 2008.

CORRESPONDANCES

Philippe GANNE

Un patac de Charles VIII attribuable à l'atelier d'Aix-en-Provence ?

Dans un précédent article publié dans notre *Bulletin*, je proposais de reconnaître dans deux petites monnaies de billon de Charles VIII, l'une inédite et l'autre jusqu'à lors mal identifiée, un denier coronat (figure 1) et un quart de gros (figure 2) frappés à Aix-en-Provence entre l'été 1493 et, au moins, février 1495¹.

Cette étude était rédigée depuis longtemps et n'attendait que d'être imprimée lorsque j'ai eu connaissance de la publication par notre collègue Jean-Louis Charlet, dans les annales 2012 du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence, d'une petite monnaie de billon noir de Charles VIII² dont l'émission me paraît être en lien avec celle des deux espèces que j'ai identifiées. C'est donc un heureux concours de

28. Celle-ci pouvait s'avérer terrible avec un taux de mortalité avoisinant encore les 200 %. La consultation des registres des décès de la paroisse de cette année n'a pas révélé leur inhumation, ce dont nous déduisons qu'ils y ont vécu.

1. GANNE 2015
2. CHARLET 2012.

circonstances qui me permet aujourd’hui de compléter mon étude et d’apporter encore un peu plus de lumière sur cette période monétaire assez confuse des années qui suivirent le rattachement de la Provence à la France.

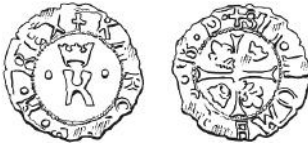


Figure 1 - Charles VIII, Denier coronat d’Aix.



Figure 2 - Charles VIII, Quart de gros d’Aix.

Jean-Louis Charlet possède deux exemplaires variés de la monnaie qu’il présente, dont il donne les descriptions suivantes :

1. Droit : (couronne) KAROLVS·FRANCO·R·
quatre lys posés 2 sur 2 avec un point central
Revers : SIT·N – O·BE – NEDI – CTVM
croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux lys (1-4)
et deux couronnelles (2-3)
18,5 mm – 0,94 g – Laf. – / Dup. –
2. Droit : (couronne) [KA]ROLVS·FRA·REX
quatre lys posés 2 sur 2 avec un point central
Revers : SIT·N – [...]E – DIC – TVM
croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux lys (1-4)
et deux couronnelles (2-3)
17/19 mm – 0,66 g – Laf. – / Dup. –

Ainsi que le fait remarquer notre collègue, la typologie de l’avers, avec les quatre symboles disposés en carré, est tout à fait caractéristique des patacs circulant dans le sud-est de la France à l’époque : on trouve ainsi PU/IE sur ceux des anciens comtes de Provence (figure 3), PP/PP sur ceux émis par les Papes en Avignon, PR/CS ou PR/SE sur ceux des princes d’Orange, et (lys)K/P(lys) sur ceux frappés à Marseille par Charles VIII (figure 4). Les modules et les poids des deux exemplaires publiés sont par ailleurs compatibles avec cette identification.



Figure 3 - René d’Anjou, Patac d’Aix.



Figure 4 - Charles VIII, Patac de Marseille.

Jean-Louis Charlet émet alors l’hypothèse (qu’il reconnaît lui-même audacieuse) d’une émission marseillaise de la fin du règne de Charles VIII (entre 1493 et 1498) sur laquelle toute caractéristique municipale (écusson de la ville, légende CIVITAS MASSILIE) aurait été éliminée à la suite d’une reprise en main par l’autorité royale, si ce n’est de la cité, tout du moins de son atelier monétaire.

Dans la continuité de mes propositions d'identification des denier coronat et quart de gros aixois³, je serais plutôt tenté de reconnaître dans cette monnaie « aux quatre lys » un patac frappé à Aix par Jean Sartan à partir de l'été 1493 : l'évolution typologique de ces trois espèces par rapport à leurs homologues marseillaises semble bien en effet suivre une même logique, avec le remplacement des caractéristiques municipales de la cité phocéenne par des marques et légendes exclusivement royales. Mais les monnaies publiées par Jean-Louis Charlet n'étant pas reproduites dans son article, il n'est malheureusement pas possible de se livrer, comme je l'avais fait pour le denier coronat et le quart de gros, à une analyse comparative des poinçons qui permettrait peut-être de confirmer une origine commune.

On notera en outre la présence d'une couronne au début de la légende du droit du patac « aux quatre lys », semblable à celle qui figurait sur les patacs émis par René d'Anjou et ses prédécesseurs dans les ateliers du comté, mais qui n'apparaissait pas sur ceux frappés par Charles VIII dans la cité phocéenne. La réapparition de ce symbole sur le patac « aux quatre lys » pourrait alors conforter l'hypothèse d'une émission dans un atelier comtal, en l'occurrence celui d'Aix.

Une question vient alors immédiatement à l'esprit : avec le denier coronat, le patac et le quart de gros, Jean Sartan a-t-il aussi frappé à Aix des demi-gros comme il le fit à Marseille ? C'est tout à fait envisageable, et si ce fut effectivement le cas, il est fort probable que leur typologie est similaire à celle de l'espèce émise par Charles VIII dans la cité phocéenne (figure 5) ou, peut-être encore plus vraisemblablement dans la mesure où il s'agit aussi du produit d'un atelier comtal, à celle du demi-gros frappé par Louis XI à Tarascon (figure 6). Cette espèce, qui reste à retrouver, pourrait alors se décrire ainsi : trois lys (posés 2 sur 1) dans le champ au droit, avec une légende dérivée de KAROLVS.FRANCORVM.REX et commençant par une couronne, et une croix pattée (coupant la légende ? terminée par des lys ?) cantonnée de deux lys et deux K (?) au revers, avec la légende SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM plus ou moins abrégée.



Figure 5 - Charles VIII - Demi-gros de Marseille.

Figure 6 - Louis XI - Demi-gros de Tarascon.

Jean-Louis Charlet fait aussi état dans son étude de la découverte d'un troisième patac « aux quatre lys », mais avec au droit le nom de LVDOVICVS (abrégé malhablement en LHDOVCVS) au lieu de KAROLVS, et pesant 1,08 g pour un module de 18 mm. Sous réserve de la confirmation par une analyse comparative d'une similitude de style de

3. Jean-Louis Charlet, qui a fait lui aussi le rapprochement typologique entre le quart de gros marseillais au K oncial et la monnaie au K romain que j'ai identifiée comme un quart de gros aixois, a eu la chance de découvrir un second spécimen de cette pièce dont le poids, non indiqué dans l'article mais qualifié de « beaucoup plus léger » que celui de l'exemplaire conservé à la BnF, serait plus en adéquation avec la dénomination de l'espèce.

gravure entre ces trois monnaies, il pourrait s'agir, comme le suppose notre collègue, d'un patac émis au début du règne de Louis XII en continuité de ceux au nom de Charles VIII, mais selon moi à Aix et non à Marseille. Il aurait alors été frappé dans les premières semaines suivant l'accession au trône du nouveau souverain (8 avril 1498). En effet, dès le 25 avril, Louis XII prescrivait l'émission de nouvelles espèces en Provence, et notamment de patacs à 1 denier 4 grains (93‰), de 191 au marc (1,28 g) et valant 1 denier ½, avec au droit P et une croisette sous deux lys, et au revers une croix dans un quadrilobe⁴ : même si cette ordonnance ne paraît pas avoir été suivie d'effet, on imagine assez mal qu'un maître ait pu faire frapper des patacs d'un type aussi différent de celui prescrit⁵, et ceux « aux quatre lys » auraient donc été battus avant que l'ordonnance ne soit parvenue aux autorités provençales.

A contrario, si l'analyse comparative met en évidence une différence de style de gravure, l'hypothèse d'une émission sous le règne de Louis XI pourrait aussi être avancée : le patac « aux quatre lys » aurait pu alors avoir été frappé peu après le rattachement de la Provence à la France, à la même époque que le demi-gros de Tarascon et avant que ne soit entreprise l'émission du blanc « au soleil ».

Bibliographie

CHARLET 2012 : J.-L. CHARLET, Un nouveau type inédit de l'atelier de Marseille sous Charles VIII ?, *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, 2012, p. 5-7.

GANNE 2015 : Ph. GANNE, Deux monnaies de billon de Charles VIII attribuables à l'atelier d'Aix-en-Provence ?, *BSFN* 70-9, 2015, p. 269-275

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2016

Assemblée générale

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents : M^{mes} et MM. R. Andurand, F. Arbez, P. Baubeau, Fr. Beau, S. Berger, M. Bompaire, A. Bourgeois, Fr. Boursier, Cl. Brenot, L. Calmels, J. Casta, Chr. Charlet, Ph. Charnotet, M. Chauveau, J.-Ph. Cormier, J.-P. Garnier, C. Grandjean, St. Gustave, P.-O. Hochard, M. Hourlier, J. Jambu, Y. Jézéquel, Fr. Joyaux, J.-Fr. Letho-Duclos, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, S. Nieto-Pelletier, J. Olivier, Th. Pruvost, L. Reinert, A. Ronde, Ph. Schiesser, L. Schmitt, A. Suspène, S. de Turckheim, N. Verzéa, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : M^{mes} et MM. M. Delcamp, J.-Cl. Desfretier, Fr. Dumas, J. Françoise, G. Gautier, E. Henry, A. Hostein, L. Lari che, C. Morrisson, O. Picard, P. Villemur.

4. BnF, Ms 5524.

5. La fabrication ne semble avoir repris à Aix qu'à la fin de l'année 1499, avec la frappe des espèces « à la croix de Jérusalem » (écu d'or, douzain, sizain et hardi). Le patac à ce type ne paraît pas avoir été émis, et à l'exception de la croisette prévue au droit, ceux qui seront frappés à Aix à partir de 1503 le seront bien aux types prescrits par l'ordonnance de 1498 : P sous deux lys au droit et croix pattée dans un quadrilobe au revers.

Les membres de la Société française de Numismatique (SFN) sont accueillis dans la salle des Commissions de la Bibliothèque nationale de France – site Richelieu, à partir de 13h30. Il est procédé à l'émergement de la liste de présence, à la distribution des pouvoirs et à la remise des bulletins de vote.

Le président de la SFN, M. Michel Amandry, déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Société à 14h00. Il propose que la séance ordinaire soit reportée à l'issue de l'Assemblée générale, puis demande l'accord des membres présents pour que le Conseil d'Administration sortant assure le déroulement des opérations de vote.

Rapport moral du président de la SFN, M. Michel Amandry

« Ariane Bourgeois, en concluant l'année dernière son rapport moral, espérait remettre à son successeur une société savante en ordre. Je veux tout de suite la rassurer. Les rouages étaient bien huilés et il m'a été facile de me glisser dans son sillage.

D'autant plus facile qu'avec le Conseil d'Administration (CA) élu l'année dernière, dans lequel entraient, outre moi-même, Christian Charlet, Antony Hostein et Jérôme Jambu, l'harmonie a été, je le crois, parfaite. Franck Wojan, notre secrétaire, est aux manettes et le président peut se reposer sur lui, de même que sur René Wack, qui tient les cordons de la bourse d'une main ferme. Je voudrais ici saluer André Ronde, qui va quitter le Conseil, après 12 ans de dévouement à la Société, pour en avoir assuré le secrétariat de 2004 à 2009 et la vice-présidence de 2013 à 2015. Frédérique Duyrat, directrice du Cabinet des Médailles, offre au CA une hospitalité qui ne se dément pas et Jérôme Jambu nous accueille en salle grecque. Que ceux que je n'ai pas nommés me pardonnent, mais ils savent ma gratitude pour leur écoute et leurs conseils. En dehors du CA, je voudrais remercier plus particulièrement Georges Gautier et Patrick Villemur, pour leur implication dans les JN de Versailles et celles à venir de Colmar. Et je n'oublie pas Jean-Pierre Garnier, le conservateur de nos jetons, qui, année après année, va à la Monnaie faire graver le nom de nos récipiendaires, magnifiant ensuite l'aspect desdits jetons, selon des techniques dont il a le secret.

Marguerite Yourcenar fait dire à Hadrien, dans ses *Mémoires* : « La vérité que j'entends exposer ici n'est pas particulièrement scandaleuse, ou ne l'est qu'au degré où toute vérité fait scandale ». Voilà donc ma vérité.

Séances

De mars 2015 à février 2016, nous avons tenu nos 10 séances qui, pour certaines d'entre elles, ont revêtu un éclat particulier. Je pense d'abord aux JN de juin 2015 qui marquaient les 150 ans de notre Société. Grâce à l'entremise d'Olivier Picard et de Frédérique Duyrat, la séance du vendredi 5 juin s'est déroulée dans le cadre prestigieux de la Grande Salle des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où nous avons été accueillis par le président de l'AIBL, Robert Martin, par Michel Bur, vice-président et par Michel Zink, secrétaire perpétuel. Le lendemain, nous nous sommes retrouvés dans la somptueuse galerie des Affaires étrangères de la Bibliothèque municipale de Versailles, accueillis par sa directrice, Sophie Danis, et par son conservateur, Christophe Thomet. Le 3 octobre, la Société s'est retrouvée pour une Journée d'étude « Un règne gravé dans le métal. La numismatique de Louis XIV » organisée par Jérôme Jambu. Le salon Bouvier du Musée Carnavalet avait été mis à notre disposition par Valérie Guillaume, la directrice de cet établissement. Une journée

en hommage à Georges Le Rider s'est tenue le 7 novembre ici même, qui doit là encore beaucoup à Frédérique Duyrat. La BnF s'était associée à la SFN et je voudrais remercier à nouveau Bruno Racine, son président, et Sylviane Tarsot-Gillery, sa directrice générale pour leur implication dans la réussite de cette marque d'affection à un grand maître de notre discipline. Enfin une journée en hommage à Jean-Pierre Callu nous a réunis le 9 janvier ; là encore, les neuf orateurs qui avaient répondu à mon invitation, ont témoigné de l'actualité de l'œuvre de cette autre grande figure, trop tôt disparue.

Toutes ces séances, et c'est une grande satisfaction, ont été très suivies, puisque, si j'ai bien compté, plus de 360 membres et invités étaient présents, soit une cinquantaine de plus que pour les séances 2014-2015.

Publications

La *Revue Numismatique* sort désormais à l'automne et cela est dû à l'efficacité de son secrétariat, Jérôme Jambu en tête. Celle de 2015, forte de 603 pages, comporte un cahier thématique sur Louis XIV, qui compte 7 contributions, ainsi que 13 autres articles dont le spectre thématique va de Dyrrachion à la pièce de 100 francs-or Bazor de 1928, sans oublier le « Bulletin bibliographique », toujours précieux.

La publication régulière du *Bulletin* incombait à Sylvia Nieto-Pelletier, assistée depuis novembre dernier de Pierre-Olivier Hochard. Merci à tous deux pour la qualité de leur travail. 45 communications auront été publiées, de mars 2015 à février 2016, ainsi que 13 correspondances. Elles témoignent comme les années précédentes d'une variété de centres d'intérêt, avec deux pics récurrents : les périodes romaine et moderne. Mais toutes les périodes ont été visitées, et des thèmes rares abordés, comme les poids ou la glyptique. Je voudrais simplement dire mon regret de n'avoir entendu et lu qu'une seule communication sur le monde grec, dans la mesure où les deux communications sur des monnaies provinciales romaines sont désormais versées dans le monnayage romain. Nous avons pourtant beaucoup d'excellents spécialistes du monde grec et je ne peux que les inviter à venir nous présenter leurs travaux. Je dois toutefois moduler mon propos dans la mesure où le monde grec a été à l'honneur à l'AIBL, avec la communication de Frédérique Duyrat, et que 4 communications de la Journée Le Rider seront publiées dans la *RN* 2016, de même que 4 communications de la Journée Callu. Ces deux Journées ont du reste fait l'objet d'un compte-rendu dans la *Lettre d'information* 145, mars 2016, de l'AIBL.

J'en termine avec le *Bulletin* en rappelant que sa vitesse de publication dépend des auteurs des communications. Plus un manuscrit est rendu rapidement, et selon les normes éditoriales édictées, plus vite le *Bulletin* peut être maqueté et envoyé à l'impression.

Je ne peux bien entendu évoquer toutes les monographies et articles que nos membres publient et qui font progresser notre discipline.

Congrès, colloques et autres manifestations

Il m'est impossible de lister toutes les manifestations où la numismatique a une large place, que nous annonçons dans le *Bulletin*, et auxquels participent nombre de nos membres et dont ils sont souvent les organisateurs. Je voudrais toutefois mentionner le colloque consacré à la numismatique du Cambodge organisé par François Joyaux et la Société de Numismatique asiatique le 10 Octobre 2015, le

colloque international « L'argent est roi ! » organisé par Thomas Faucher à Orléans du 29 au 31 Octobre dernier, l'exposition « Le Roi-Soleil et les Princes de Monaco » mise en place par Christian Charlet à Monaco du 13 au 15 novembre et inaugurée en présence du Prince Albert II, le colloque tenu à Bruxelles les 27 et 28 Novembre qui avait pour thème « Relire l'œuvre de J.-B. Colbert de Beaulieu (1905-1995), vingt ans après », dont Sylvia Nieto-Pelletier était la cheville ouvrière. Je n'aurais garde d'oublier le Salon du SNENNP qui s'est tenu au Palais Brongniart le 21 septembre dernier, où la SFN disposait gracieusement d'une table. En évoquant le SNENNP, je tiens à remercier Françoise Berthelot-Vinchon pour son appui à la Journée Louis XIV.

J'ai gardé pour la fin le XV^e Congrès International de Numismatique qui s'est déroulé à Taormine du 21 au 25 Septembre 2015. Environ 700 numismates et leurs proches étaient réunis et, parmi eux, une forte délégation française qui a présenté pas moins de 35 communications (sur les 420).

Jetons de vermeil

À l'occasion de ce Congrès, Georges Gautier a remis à Carmen Arnold-Biucchi, lors de la soirée inaugurale, son jeton décerné au titre de l'année 2014.

Quant au récipiendaire de l'année 2015, Peter Ilisch, nous avons eu le plaisir de l'accueillir le mois dernier et lui voir remettre par Marc Bompaire son jeton.

Effectifs

Nos effectifs s'établissent autour de 435 membres, honoraires, titulaires, correspondants et institutionnels. Quelques membres nous ont malheureusement quittés : Pascal Rousselle et Peter Woodhead.

Mais nous avons accueilli 8 nouveaux membres. C'est bien, mais c'est trop peu. Une société dynamique vit d'un recrutement dynamique et je ne peux qu'inviter tous les membres à faire du prosélytisme.

Distinctions

Certains de nos jeunes membres ont vu leurs qualités et travaux reconnus. Charles Parisot a été nommé membre de la Casa de Velázquez de Madrid, Stéphane Martin a reçu le prix de la SOPHAU pour sa thèse *Du statère au denier*, Pierre-Olivier Hochard est devenu docteur de l'Université François-Rabelais de Tours, enfin Thibault Cardon docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Mais je n'oublie pas les moins jeunes : Sylvie de Turckheim-Pey a été nommé chevalier dans l'Ordre des palmes Académiques et, surtout, Cécile Morrisson a été élue académicienne le 11 décembre dernier au fauteuil de Jean Favier, rejoignant ainsi l'olympes des immortels. À tous et à toutes, j'adresse mes félicitations, au nom de la SFN. Leurs lauriers couronnent également la SFN.

L'avenir

La saison 2015-2016 est largement préparée. Une Journée thématique sur le monnayage celte se tiendra ici même le 30 avril, organisée par Sylvia Nieto-Pelletier. Quant aux JN 2016, elles se tiendront à Colmar les 10, 11 et 12 Juin : nous serons

accueillis à la Bibliothèque municipale de Colmar, sise dans le Couvent des Dominicains, par son directeur Rémy Casin. Le Cercle numismatique de Colmar, présidé par Serge Hamm, s'est associé à notre manifestation. La SFN ne s'était pas rendue en Alsace depuis les JN de Strasbourg en 1960.

La composition et l'infographie du *Bulletin* sont depuis janvier entre les mains de Fabien Tessier. Ce changement va être une source importante d'économies et le CA a donc décidé d'accorder plus d'espace aux auteurs de communications : au lieu de 16 000 signes (espaces, notes et illustrations compris), nous allons passer à 20 000 signes. De plus, les auteurs recevront désormais leur pdf avec de la couleur, s'ils ont fourni des illustrations couleur.

Le site web de la SFN est désormais mis à jour régulièrement et je vous invite donc à le consulter. Vous y trouverez le programme des séances. J'ajoute que le bulletin d'inscription des JN 2016 ne sera plus envoyé par la poste, mais téléchargeable sur le site (www.sfnummatique.org). Avec nos webmasters, Florence Codine et Franck Wojan que je remercie chaleureusement, nous envisageons de mettre les pdf des *Bulletins* sur ce site, avec une échelle mobile de 2 ans.

Enfin le CA a décidé de réactiver le prix Babut qui viendra récompenser, tous les deux ans, à compter de cette année, un ouvrage consacré à la numismatique nationale.

Je ne voudrais évidemment pas passer sous silence le déménagement du Cabinet des Médailles qui s'annonce, et avec lui, celui de la salle de la SFN. Les plannings étant encore mouvants, il m'est difficile de donner des dates de même qu'il est impossible de dire aujourd'hui quand la salle des Commissions ne pourra plus nous accueillir, sans doute en fin d'année.

J'en ai terminé. C'est un honneur de présider la SFN. J'espère ne pas en être trop indigne, sachant compter sur votre indulgence et votre amitié. »

Rapport financier 2015 du trésorier de la SFN, M. René Wack

Après les traditionnels remerciements d'usage aux personnes qui, au cours de l'année écoulée, ont encore aidé le trésorier dans sa tâche, je vais vous présenter un rapport financier avec un résultat, pour une fois, largement bénéficiaire, contrastant avec les années précédentes.

Recettes et dépenses 2015

Au chapitre des **recettes**, nous constatons une stabilisation des cotisations. Ces dernières sont d'un montant de 23 306 € comparable aux exercices précédents. Il faut noter que ces cotisations intègrent l'augmentation décidée lors de l'Assemblée générale de mars 2014, mais, malheureusement, le bénéfice escompté se trouve annulé par la diminution des nos membres. Les recettes de la *Revue Numismatique* sont en forte augmentation à 18 685 €. Ceci s'explique par l'augmentation de plus de 2 000 € de la redevance des Belles-Lettres passant de 5 070 € en 2014 à 7 206 € en 2015 et surtout par le fait que le Département des Monnaies, Médailles et Antiques a procédé aux paiements des RN 2014 et 2015, destinées aux échanges, lors de l'exercice 2015 générant un complément de recettes de 3 000 €.

L'ensemble des recettes s'élève ainsi à 48 579 €.

Au chapitre des **dépenses**, il faut souligner la diminution des frais d'impression, de gestion et de routage des bulletins passant de 19 000 € en 2014 à 17 500 €, cette diminution des coûts est principalement liée à la diminution des pages des *Bulletins* dont le nombre total a été de 300 soit 44 pages de moins qu'en 2014. Les frais de la *Revue* 2015 s'élèvent à 14 527 €, ce qui représente une très forte diminution par rapport aux coûts de 20 159 € de la *Revue* 2014, il faut préciser que cette dernière était un ouvrage fort volumineux de plus de 800 pages qui comprenait les Actes du colloque Pierre Bastien dont le coût était de 18 000 € et il faut également retrancher 1 986 € de frais postaux de la *Revue* 2013 supportés en 2014. Au chapitre des frais divers et de secrétariat on constate une légère diminution des frais courants qui s'élèvent à 6 500 €, diminution due à la suppression en cours d'année du poste rétribué de secrétariat ; par ailleurs, les frais de réception de savant étranger et autres contributions ont été limités à 566 €.

Cette forte diminution des coûts, liée à une augmentation des recettes a, par effet de ciseaux, permis de reconstituer nos réserves d'un montant de 6 000 € correspondant aux pertes de l'exercice précédent.

L'ensemble des dépenses s'élève à 47 899 € ce qui, rapproché des recettes de 48 579 €, dégage un bénéfice de 680 €.

Projet de budget 2016

Au chapitre des recettes, nous prévoyons un chiffre stable de 23 500 € pour les cotisations en tenant compte d'une part des augmentations de cotisations et d'autre part de l'érosion régulière de nos membres. À ce chiffre s'ajoutent principalement les recettes de la *Revue* et celles de la redevance des Belles-Lettres d'un montant global de 13 500 €. Il faut également noter un remboursement de TVA d'un montant de 2 264 € pour les années 2014 et 2015.

Les recettes prévues s'élèvent à 44 464 €.

Au chapitre des dépenses, nous prévoyons 17 000 € pour la *Revue*, ainsi que 16 500 € pour le *Bulletin*. Les autres dépenses récurrentes restant à l'identique avec des frais de réception et de subventions de 1 500 €, mais une augmentation des frais de fonctionnement à 5 500 €, augmentation liée aux dépenses postales (timbres, enveloppes et colis).

Les dépenses prévues s'élèvent à 43 700 € permettant un budget équilibré avec un résultat positif de 764 €.

Nous espérons qu'en 2016, tant les recettes que les dépenses liées à la *Revue* et au *Bulletin* pourront être imputées sur l'exercice budgétaire de l'année, ce qui permettra de mieux anticiper les dépenses et recettes annuelles et évitera, à l'avenir, le jeu de « montagnes russes » des exercices précédents.

Jeton de vermeil 2016

M^{me} Ariane Bourgeois, ancienne présidente de la SFN, annonce que le jeton de vermeil de la Société, qui est décerné chaque année à un savant étranger par le collège des trois anciens présidents de la SFN (Georges Gautier, Jean-Pierre Garnier et Ariane Bourgeois), a été attribué au titre de l'année 2016 à M. Johan van Heesch, conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et spécialiste du monnayage romain.

Élection d'un membre titulaire

L'ordre du jour appelle à l'élection d'un membre titulaire, qui est présenté à l'assemblée : il s'agit de M^{me} Laurence Calmels (rapporteur : M. Marc Bompaire).

La procédure de vote n'ayant pas été demandée par l'assemblée, M^{me} Calmels est élue membre titulaire de la SFN à l'unanimité.

Élection d'un membre honoraire

Un membre honoraire est ensuite proposé à l'élection. Il s'agit de M. Jean-Pierre Garnier, parrainé par le Bureau. Le rapporteur, M. René Wack, retrace la carrière du récipiendaire.

À l'issue du scrutin, les résultats du vote sont proclamés :
Suffrages exprimés : 37 sur 37.

M. Garnier a obtenu 35 voix. Il devient membre honoraire de la SFN.

Renouvellement du Conseil d'Administration de la SFN

À l'issue du dépouillement du scrutin concernant l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la Société française de Numismatique, M. Jacques Meissonnier proclame les résultats du vote qui vient de se dérouler :

Membres présents : 39

Votes par procuration et par correspondance : 72

Nombre total de votants : 111

Suffrages exprimés : 111

Bulletins nuls : 0

Les candidats au Conseil d'Administration de la SFN ont respectivement obtenu :

M. Michel Amandry : 110 voix

M. Marc Bompaire : 110 voix

M. Christian Charlet : 102 voix

M^{me} Catherine Grandjean : 111 voix

M. Pierre-Olivier Hochard : 111 voix

M. Antony Hostein : 111 voix

M. Jérôme Jambu : 100 voix

M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier : 107 voix

M. Arnaud Suspène : 111 voix

M. René Wack : 111 voix

M. Franck Wojan : 111 voix

Tous les candidats sont élus. M^{me} Frédérique Duyrat, directeur du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF est membre de droit du Conseil d'Administration.

Le nouveau Conseil d'Administration se retire alors à huis clos pour élire en son sein les membres du « Bureau » de la SFN, dont la liste est ensuite communiquée à l'assemblée :

M. Michel Amandry : président ;
M. Marc Bompaire : vice-président ;
M. Franck Wojan : secrétaire ;
M. René Wack : trésorier ;
M. Jérôme Jambu : secrétaire de rédaction de la *Revue numismatique* ;
M. Pierre-Olivier Hochard : secrétaire de rédaction du *Bulletin de la Société française de Numismatique* ;
M^{me} Frédérique Duyrat, M^{me} Catherine Grandjean et M. Arnaud Suspène : directeurs de la *Revue numismatique* ;
MM. Christian Charlet, Antony Hostein et M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier : conseillers.

Le président déclare close l'Assemblée générale ordinaire et ouvre la séance ordinaire de la SFN.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2016

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents et excusés : voir ci-dessus les listes en tête du compte rendu de l'Assemblée générale.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de novembre (70-9) et de décembre (70-10) 2015 sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Élection

La candidature proposée lors de la séance de février est soumise au vote. M^{me} Gaëlle Thévenin est élue membre correspondant de la SFN à l'unanimité.

Candidatures

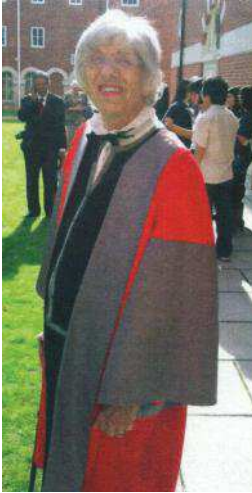
- Les deux candidatures suivantes sont ensuite présentées :
- celle de M. Bruno Foucray, conservateur général du patrimoine, détaché à l'IRAMAT-Centre Ernest Babelon d'Orléans (parrains : Marc Bompaire et Sylvia Nieto-Pelletier) ;
 - celle de M^{me} Aliénor Rufin-Solas, professeure agrégée d'histoire et docteur de l'université Paris IV-Sorbonne (parrains : Catherine Grandjean et Olivier Picard).

Annonces

Le président rappelle que les prochaines Journées numismatiques se tiendront à Colmar du 10 au 12 juin prochain et lance un appel à communications.

Il cède la parole à M. Jacques Meissonnier qui annonce que le musée Saint-Raymond (ou musée des Antiques) de Toulouse s'est doté de nouvelles galeries d'expositions et a revu entièrement sa présentation des sculptures antiques, notamment les portraits des empereurs romains.

M^{me} Catherine Grandjean prend ensuite la parole pour annoncer le décès de M^{me} Jennifer Warren, numismate britannique spécialiste du monnayage grec antique du Péloponnèse. Elle prononce la nécrologie suivante :



« Jennifer Cargill Thompson, connue des spécialistes de numismatique grecque du monde entier sous son nom de jeune fille, Jennifer A. W. Warren, a disparu à la fin du mois de Janvier dernier à Londres. Descendant de missionnaires anglicans en Nouvelle-Zélande, elle-même fille, épouse et mère de *clergymen*, elle a passé sa jeunesse en Nouvelle-Zélande, avant de poursuivre des études classiques à Oxford, à partir de 1952. À l'issue de ses études, elle resta en Grande-Bretagne et devint l'assistante de recherche de Stanley Robinson au Department of Coins and Medals du British Museum. Après son mariage avec un professeur de théologie à l'université d'Oxford, elle devint une chercheuse indépendante en numismatique grecque, bénéficiant à plusieurs reprises de contrats à l'*Institute of Classical Studies* et au British Museum, où elle collabora principalement avec Martin Price, alors conservateur des monnaies grecques.

Spécialiste des monnayages du Péloponnèse, elle est l'auteur de plusieurs travaux remarquables, dont un article remettant en cause avec des arguments indiscutables la datation des monnaies hellénistiques de Mégalopolis par John Dengate. Son étude du difficile et profus monnayage de bronze de Sicyone, publié dans 3 volumes de la *Numismatic Chronicle*, de 1983 à 1985, et son livre sur le monnayage de bronze du *Koinon* achaien, publié en 2007, ont fait date et feront longtemps autorité. Depuis les années 1990, elle se passionnait pour le débat sur la chronologie des dernières émissions d'argent du Péloponnèse et avait livré plusieurs articles importants sur le sujet, renforçant l'hypothèse de datation basse de ces séries avancée par Christof Boehringer. La qualité de l'ensemble de ses publications lui avait valu en 2012 un prestigieux Doctorat en lettres de l'université d'Oxford.

De fait, la qualité de la trentaine d'articles et de la monographie publiée en 2007 lui a permis d'exercer une grande influence dans le champ d'étude qu'elle avait choisi, bien que le monde académique ne lui ait jamais donné de poste permanent dans un Musée ou une Université.

Elle laissera le souvenir d'un savant modeste et rigoureux, voire scrupuleux, doté d'une personnalité enthousiaste, généreuse et attachante. Jennifer Warren entretenait des liens d'amitié avec plusieurs numismates français, notamment Denyse Berend, Hélène Nicolet-Pierre, et moi-même.

Principaux travaux de Jennifer Warren :

- The earliest triobols of Megalopolis, *ANSMS*, 1969, p. 31-40.
- The Autonomous Bronze Coinage of Sikyon, *NC*, 1983, 23-56 ; *NC*, 1984, 1-24 ; *NC*, 1985, p. 45-66.
- Updating (and DOWndating) the Autonomous Bronze Coinage of Sicyon, *Studies in Greek Numismatics in Memory of Martin Jessop Price*, London, 1998, p. 347-361.
- Towards a resolution of the Achaian League silver coinage controversy: some observations on methodology, in M.J. Price, A. Burnett, R. Bland (ed.), *Essays in Honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins*, London, 1993, p. 88-99.
- After the Boehringer revolution, the 'new landscape' in the coinage of the Peloponnese, *Topoi* 7, 1997, p. 109-114.
- More on the 'New Landscape' in the Late Hellenistic Coinage of the Peloponnese, in M. Amandry, S. Hurter (ed.), *Travaux de Numismatique grecque offerts à Georges Le Rider*, London, 1999, p. 375-393.
- The Silver Coins of Sikyon in Leiden, in S. Hurter, C. Arnold-Biucchi (ed.), *Pour Denyse. Divertissements numismatiques*, Berne, 2000, p. 201-213.
- *The Bronze Coinage of the Achaian Koinon The currency of a Federal Ideal*, Royal Numismatic Society Special Publication 42, London, 2007.

Catherine GRANDJEAN

Erratum

Suite à un problème de conversion de fichier informatique et de mise en page, le tableau de l'article de M. Thomas Faucher, « Les monnaies égyptiennes en or de Nectanébo II » paru dans le *BSFN* de décembre 2015, p. 280, est erroné.

Le tableau ci-dessous annule et remplace donc le précédent :

Fe	Cu	Zn	Ru	Pd	Ag	Sn	Sb	Os	Ir	Pt	Au	Pb	Bi
0,02	1,1	0,002	0,0001	0,001	6,47	0,01	0,0003	0,0002	0,001	0,02	92,29	0,01	0,0005

(résultats en %)

Nous prions l'auteur et nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

Communications

MM. Arnaud Suspène et Jean Chausserie-Laprée, puis M. Jérôme Jambu présentent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée et les intervenants, puis déclare la séance close.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les auteurs s'assurent que le matériel publié est légalement exploitable.

Présentation des manuscrits

Les articles ne doivent pas excéder **20 000 signes** (espaces, notes et illustrations compris), soit 6 pages sous Word (Times New Roman 12).

Le manuscrit remis à la rédaction doit être **achevé** (veiller à l'homogénéité de la présentation, en particulier dans l'emploi des majuscules et de la ponctuation). Il doit être **complet** et comporter dans tous les cas :

- le nom de l'auteur avec en note son adresse mail (éventuellement son rattachement institutionnel) ;
- les illustrations.

Le manuscrit sera fourni sous forme de fichier informatique word (.doc ou .docx).

Le texte sera saisi « au kilomètre » le plus simplement possible ; **les tabulations, sauts de page et mises en page personnelles sont à proscrire.**

Pour les caractères non latins, l'usage de la police Times Unicode est préconisé. La fourniture d'un fichier pdf et éventuellement de la police d'origine est indispensable. Pour les caractères spéciaux gréco-romains on peut utiliser la police Unicode Athena Ruby téléchargeable sur athenaruby.kalvesmaki.com

Afin de faciliter une parution rapide du *Bulletin*, il est demandé aux auteurs des communications de fournir leur texte et illustrations au secrétaire de rédaction **au plus tard 15 jours après la tenue de la séance.**

Illustrations, tableaux et graphiques

Toute **illustration** (graphique, carte ou tableau) est appelée « **figure** ».

Celles-ci sont numérotées de façon continue et reçoivent une légende qui figure dans le corps du texte à l'emplacement souhaité.

Les illustrations peuvent être fournies **en couleur** et doivent s'inscrire dans le format de publication, soit 11,5 × 17 cm. Les tirés-à-part seront établis en couleurs, le Bulletin restant imprimé en noir et blanc.

Les appels de figures et de planches doivent être mentionnés dans le texte.

Photographies - Préciser si elles doivent être présentées dans le texte ou en planches. Fournir **impérativement** les fichiers originaux des images **au format TIFF (ou jpeg avec une qualité maximale)** d'une résolution de **300 dpi minimum**, si

possible sur fond blanc, soit à l'échelle 1/1, soit en précisant dans le nom du fichier les dimensions en mm. Il est demandé aux auteurs de ne pas procéder au détournage des monnaies.

Tableaux - Ils seront insérés directement dans le corps de texte, en utilisant la fonction tableau de Word.

Graphiques Excel - Ils seront livrés avec le fichier source Excel à raison d'un fichier par graphique. Fournir également une version pdf des graphiques.

Mesures, dates et prénoms

Utiliser les abréviations normalisées : mm, g (sans point)...

On doit utiliser pour livre, sou et denier les formes 1., s. et d. : 108 l. 13 s. 6 d.

Les mentions de **siècle doivent être en petites majuscules** : II^e siècle av. J.-C. et non II^e siècle. ap. J.-C.

Les prénoms s'abrègent jusqu'à la dernière consonne (dans les articles en français) : Ch. pour Charles, Chr. pour Christian.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont présentées selon l'**usage « scientifique »** :

- Les **renvois** figurent dans les notes ou entre parenthèses dans le texte sous la forme : nom de l'auteur en petites capitales, année, pagination.

BARRANDON 1988a, p. 7-8, 13.

- Les **notices détaillées** en fin d'article indiquent le nom de l'auteur, en petites capitales, l'initiale du prénom, le titre de l'article (sans guillemets), le titre de l'ouvrage ou de la revue en italiques, la tomaiison et la date de la revue, le lieu de parution et la date et, la pagination et éventuellement l'indication de collection placée entre parenthèses :

BARRANDON 1988a : J.-N. BARRANDON, Le volume du flan, *RN*, 1988, p. 7-15.

PICARD 2005 : O. PICARD, L'apport des monnaies des fouilles d'Alexandrie, dans *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002*, Fr. DUVRAT, O. PICARD (éd.), (Études alexandrines, 10), Institut Français d'Archéologie Orientale, Le Caire, 2005, p. 465-493.

Pour les abréviations des titres de périodiques, voir la *Revue numismatique*.

- Les catalogues de vente sont cités de la manière suivante : nom de la maison de vente, lieu, numéro et date de la vente, nom de la collection ou titre de la vente s'il existe, numéro du lot : Classical Numismatic Group, Lancaster, 278, 25 avril 2012, lot 502.

59^e Journées numismatiques – Colmar – 10-12 juin 2016

Les prochaines Journées numismatiques se dérouleront à Colmar (Haut-Rhin), les 10-12 juin prochains. Contrairement aux années précédentes, il ne sera pas envoyé de formulaire papier. Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la SFN :

<http://www.sfnnumismatique.org>

Pour toute demande de renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de la SFN à l'adresse suivante : sfnum@hotmail.fr

Séance ordinaire de mai 2016

La séance ordinaire de la SFN de mai 2016 se tiendra exceptionnellement le samedi 30 avril, en salle des Commissions de la BnF.

Il s'agira d'une séance thématique consacrée aux monnayages gaulois et coordonnée par M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier. Le programme de cette séance est disponible sur le site Internet de la SFN à l'adresse suivante : <http://www.sfnnumismatique.org>.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2016

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-orleans.fr)

Préresse : Fabien TESSIER

Imprimerie France-Quercy – Mercuès

